

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 14 septembre 2020	07	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
---	----	---

Avant le conseil municipal, les membres du conseil municipal se sont déplacés à l'Île au Than afin de mieux connaître cet espace et de rencontrer les habitants.

Modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Saumurois

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a initié une procédure de modification du SCoT du Grand Saumurois. Une enquête publique est organisée du 21 septembre au 23 octobre 2020 afin de permettre à la population de s'exprimer sur cette modification. Le dossier d'enquête est mis à disposition et téléchargeable sur www.saurmurvaldeloire.fr.

Commission Urbanisme, travaux, voirie, nouveau quartier, accessibilité

La première commission s'est déroulée le 3 septembre. Parmi les sujets débattus : la Place des Diligences, l'aménagement de la RD 751A (quais Philippe de Commines et Alexandre Dumas), le stationnement devant le foyer et d'autres sujets nécessitant des études plus approfondies.

Cession de l'immeuble 3 place des Diligences

Le conseil municipal décide de mettre en vente l'immeuble sans les 5 garages situés à l'arrière. Une évaluation sera réalisée afin de définir un prix de vente en adéquation avec le marché actuel de l'immobilier.

Opération Centre Anciens Protégés 2021-2022

Afin de permettre aux propriétaires privés (particuliers, associations...) situés dans le Site Patrimonial Remarquable (AVAP) de bénéficier de financements de la Région, de la Commune et éventuellement de la Fondation du Patrimoine pour des travaux de restauration extérieur de leur propriété, une convention sera signée avec la Région des Pays de la Loire. Dans le cadre de ce dispositif, la commune a obligation de financer à hauteur de 5% minimum, les projets compris entre 7 500 € et 50 000 € et validés par l'architecte conseil des Petites Cités de Caractère. Pour sa part, la Région intervient à hauteur de 20% du coût des travaux dans les mêmes plafonds. Le conseil municipal approuve l'intervention financière de la commune à hauteur de 5% des dépenses validées par la Région pour les projets éligibles au dispositif Centres Anciens Protégés en cofinancement avec la Région (20%). Un abondement de 3% pourra être envisagé sur les éléments identifiés comme « point noir ».

Stationnement les jours de grandes manifestations

Afin de supprimer les stationnements « anarchiques », notamment sur la piste cyclable les jours de grands rassemblements sur Montsoreau, des imprimés à vocation pédagogiques ont été déposés sur les parebrises afin de renvoyer les automobiles vers le parking de l'Arceau. La commission en charge de la voirie est chargée de trouver des solutions.

Installation de nouveaux commerces à Montsoreau

Plusieurs entrepreneurs souhaitent s'installer à Montsoreau. La commune est en quête de locaux disponibles afin de mettre en relation les différents intervenants.

Prochains rendez-vous

- 11/10 : Les Puces de Montsoreau
- 12/10 : Conseil municipal